

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPL DU 3 JUILLET 2018

1 -DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT DE CREDIT

Vu l'instruction M14

Vu la délibération n°383 du 4 avril 2018 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2018 de la commune

Considérant la nécessité de réajuster les crédits du budget de l'exercice 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'effectuer les modifications suivantes :

Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT			
022-Dépenses imprévues	- 400,00 €		
66-66112-Rattachements ICNE	400,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €		

2 - RAPPORT DE LA CLECT DU 18 JUIN 2018 DEFINISSANT LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Après communication du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Ornes Lorraine Confluences validé lors de sa réunion du 18 juin 2018 et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le rapport de la CLECT du 18 juin 2018 rappelant les principes juridiques de cette commission, son rôle, les attributions de compensation provisoires, les méthodes d'évaluation des charges transférées et les attributions de compensation définitives 2018.

3 - REMERCIEMENT D'UNE PERSONNE BENEVOLE PAR UN BON D'ACHAT

Afin de remercier les services rendus bénévolement par une personne de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'offrir un bon d'achat de 150 € chez SAS BRAUDIM à cette personne pour services rendus bénévolement.

4 - ADHESION DE LA COMMUNE DE XONVILLE AU SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte l'adhésion de la commune de XONVILLE au SMIVU Fourrière du Jolibois de Moineville.

5 - MISE A DISPOSTION SALLE COMMUNALE A TITRE GRATUIT – ASSOCIATION KRAV MAGA CROSS TRAINING

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de l'association KRAV MAGA CROSS TRAINING de dispenser des cours de self défense et de sport de combat dès la rentrée prochaine à Bettainvillers. Monsieur le Maire précise que tous les intervenants de l'association sont diplômés et qu'ils animent bénévolement cette activité.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal

Autorise la mise à disposition à titre gratuit de la salle communale à l'association KRAV MAGA CROSS TRAINING

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle communale qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2018 et qui en déterminera l'utilisation.